

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : pai : cession de parcelles a ets dumas – modification de la surface à céder

**PAI : CESSION DE PARCELLES A ETS DUMAS –
MODIFICATION DE LA SURFACE A CEDER**

CONSIDERANT que les parcelles comprises dans le périmètre de la première DUP dont l'arrêté a été obtenu en mars 2006 sont propriété de la CCEDA ;

VU la délibération n°03 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2009 relative au rachat de la totalité des parcelles à l'EPF-SMAF par la Communauté de Communes ;

VU la délibération n°13 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 relative à la fixation des prix de vente des terrains situés dans le PAI et les modalités de cession ;

VU l'avancée du projet de transfert d'activités porté par les Ets Dumas ;

VU le premier bornage de la parcelle réalisé le 21/02/2024, et le second en date du 20/03/2026 ;

VU l'avis du Service des Domaines relatif à l'estimation des prix des terrains situés sur le PAI ;

VU la délibération n°5 du Conseil Communautaire en date du 04/11/2025 relative à la cession d'un terrain de 4802 m² situé sur le PAI au profit des Ets Dumas ;

Monsieur le Président rappelle le projet de transfert de la société Ets Dumas, (actuellement basée à la Monnerie-le-Montel) sur un terrain situé sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, et pour lesquels les élus de la CCEDA avaient émis un avis favorable pour la cession d'une parcelle sur le PAI en novembre 2025.

Les Ets DUMAS sont spécialisés dans le traitement de surface par application de métaux précieux, ils comptent actuellement 7 ETP et envisage la création de deux emplois supplémentaires.

Le projet prévoit la construction d'un ensemble ateliers et bureaux de 946 m² divisé en deux bâtiments distincts.

Le gérant de la société a fait connaître son souhait de bénéficier d'un terrain plus grand. Après avoir obtenu l'accord du prospect voisin, une nouvelle surface a été délimitée. Le terrain appelé à être cédé représente une surface de 5476 m², il est constitué des parcelles nouvellement numérotées B1870, B1872 et B1948 (parcelles à céder en totalité).

Ceci exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

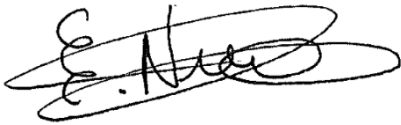
- La cession des parcelles cadastrées B1870, B1872 et B 1948 sis Lezoux, occupant une superficie au total de 5476m², au prix de 30€ HT le mètre carré au profit de la société Ets Dumas France avec faculté de substitution à la SCI nouvellement créée par le dirigeant ; soit un montant de 164 280€ HT, auquel s'appliquera la TVA sur marge pour 25858.43€, soit 190 138.43 €TTC

- De l'autoriser à signer l'acte de vente à l'étude ACT Notaires et Associés à Pont-du-Château, et toutes pièces relatives à cette affaire ; précision faite, que M. le Vice-Président en charge de l'attractivité économique sera également autorisé à signer l'acte de vente et les documents s'y rapportant.
- D'approuver le Cahier des Charges de Cessions de Parcelles afférent à cette cession et de l'autoriser à signer celui-ci ;
- D'inscrire le montant de la cession au Budget Annexe 2026 du Parc d'Activités Intercommunal / Recettes.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil communautaire du 4 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

